

ABONNEMENT.

En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8
POSTE :	
En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	30 c.
Réclames.	30
Faits divers.	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFITE & Co.,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Décembre 1880.

Bulletin politique.

Un journal auquel il serait interdit de jamais parler de politique étrangère dans un pays qui aurait plus que le nôtre la mémoire du mal qu'on lui a fait, l'organe de ce qu'on a appelé, il y a neuf ans, la dictature de Bordeaux, adresse aux Français en général et aux conservateurs en particulier une leçon de patriotisme.

La France, dit la République française, veut la paix, et la paix sera maintenue. Mais elle ne veut pas de la honteuse paix à tout prix dans laquelle voudraient la confiner, même contre ses intérêts et au détriment de sa renommée, ceux qui ne savent rien ni de son histoire, ni de ses intérêts, ni de sa mission, ni de ses destinées.

Dans le même article, le même journal dit encore : « On renie la meilleure gloire du parti républicain, qui a été dans tous les temps de former l'avant-garde de la nation française sur le chemin de l'honneur, et on ébranle la confiance que la France a toujours mise en nous aux heures de péril national. »

Nous connaissons, croyons-nous, tant soit peu l'histoire de notre pays, et nous cherchons vainement comment, DANS TOUTS LES TEMPS, le parti républicain a pu être « l'avant-garde de la nation française sur le chemin de l'honneur. »

Dans tous les temps ! même sous Henri IV, quand on croyait suivre le panache blanc du roi, même sous Louis XIV, même sous Napoléon I<sup>er</sup> ou Napoléon III, même quand les soldats de Charles X emportaient d'assaut Alger, ou quand, sous le règne de Louis-Philippe, Bugeaud et ses lieutenants, parmi lesquels on comptait des princes de la maison de France, poursuivaient la conquête de l'Algérie, c'était le parti républicain qui for-

maît l'avant-garde de la nation sur le chemin de l'honneur : quelle révélation !

L'histoire de la fin du dernier siècle nous apprend, à nous, que, même sous la première République, qui ne fut pas sans gloire militaire, c'est malgré le parti républicain que des généraux, tracassés, jalouxés, entravés, emprisonnés comme Hoche, assassinés aussi comme Biron et Custine, dégoûtés comme Dumouriez, purent conduire leurs troupes vaillantes sur le chemin de l'honneur. L'histoire d'hier nous montre le parti républicain se ruant aux places pacifiques et sédentaires, tandis que les monarchistes de toute nuance couraient généreusement à la bataille.

L'histoire d'hier nous montre le parti républicain tempétant dans les clubs, opérant par l'émeute, comme au 31 octobre, des diversions à l'intérieur favorables aux projets de l'ennemi victorieux ; elle nous montre, au 48 mars, la plus inexplicable des guerres civiles achevant l'œuvre des Prussiens. Cette guerre parricide, qui l'a suscitée, sinon l'avant-garde du parti républicain ?

Était-elle alors sur le chemin de l'honneur ?

L'histoire d'aujourd'hui nous montre l'armée découragée, désorganisée, depuis que le vrai parti républicain est le maître sans conteste du pouvoir ; ses meilleurs chefs insultés, leur caractère calomnié, leurs états de services déchirés, les officiers écœurés, les soldats entraînés à l'indiscipline, puisque le mépris du commandement est à l'ordre du jour.

Le propre du parti républicain, c'est de fausser le patriotisme et de diviser l'armée en y introduisant le poison des querelles politiques.

Chronique générale.

Hier devait avoir lieu au Sénat le dépôt de la proposition de M. de Gavardie tendant à la nomination d'une commission d'en-

quête chargée d'examiner les faits reprochés à M. Constans.

Obéissant probablement aux instructions qui lui avaient été données, M. Léon Say s'est autorisé d'un article de règlement pour s'opposer à ce que M. de Gavardie donnât lecture de sa proposition, la prétendant inconstitutionnelle.

Cependant, sur les réclamations d'une partie de l'Assemblée, M. Léon Say a consenti à lire lui-même la proposition de l'honorable membre de la droite.

La lecture à peine terminée, les membres de la gauche ont demandé la question préalable.

M. Paris est alors monté à la tribune, et, dans un langage ferme et énergique, a reproché aux gauches d'obéir à un mot d'ordre pour essayer d'étouffer l'affaire. On ne peut attribuer qu'à une telle cause l'attitude des sénateurs qui repoussent une proposition sans en connaître la teneur, sans même connaître les motifs sur lesquels elle est basée.

Le président consulte le Sénat sur la question de savoir s'il autorise M. de Gavardie à lire l'exposé des motifs de sa proposition.

Cette autorisation est refusée par 445 voix contre 422, sur 267 votants.

La question préalable est ensuite adoptée par 457 voix contre 4 sur 464 votants. Tous les membres de la droite se sont abstenus.

\*\*

On nous assure, de bonne source, que MM. Constans et Floarens préparent un projet de règlement de police ayant pour but d'arriver à la dissolution de toutes les confréries religieuses qui existent en France.

\*\*

L'arrêt de la Cour de Paris, qui acquitte l'évêque de Valence, met en fureur toute la presse ministérielle. Cela doit être. Du moment que les honnêtes gens applaudissent l'évêque et la cour, la meute républicaine entre en rage.

Un évêque est déferé à la police correc-

tionnelle ; les juges, après examen de l'affaire, le déclarent non coupable ; cela s'appelle une révolte contre la justice, parce que ces juges s'avisent de n'être point de l'avis de M. le garde des sceaux.

La République française dit même : « En acquittant l'évêque de Valence, la Cour de Paris a condamné l'inamovibilité de la magistrature. » Autant avouer cyniquement que nul ne sera magistrat s'il ne pense en tout et pour tout comme le citoyen Cazot, devenu ainsi seul Grand-Juge de toutes les affaires de France !

Si la République française et les autres feuilles ministérielles n'avaient point cédé à un premier mouvement de colère qui est toujours mauvais, elles auraient gardé un silence prudent sur cette cause. Elles avaient tout intérêt à se taire, à ne point faire tant de bruit autour de M<sup>r</sup> Cotton qui a les rieurs pour lui, et surtout à ne pas trop attirer l'attention du public sur ses lettres qui contiennent de dures vérités.

Un gouvernement, nous ne dirons pas spirituel, mais simplement sensé, après s'être attiré ces vertes remontrances qui font pouffer de rire à ses dépens, se serait bien gardé de leur donner la publicité de l'audience. Un homme qui reçoit une leçon ou un camouflet ne va point le crier dans les rues, sans amener tous les Gavroches à ses chausses.

C'est pourtant là ce qu'a fait sottement maître Cazot. Le vieux répétiteur de droit, en lisant ces lettres « confidentielles », mais aussi dures que véridiques, s'est empressé d'ouvrir ses codes et de mettre en branle ses parquets, sans voir qu'il allait se pendre au bon traquenard tendu à l'évêque.

Faire condamner un évêque en police correctionnelle, quelle bonne aubaine pour un ministre républicain, après les assauts donnés aux couvents ! La perspective était trop joyeuse, trop fêtée d'avance dans les soupers de la place Vendôme, pour ne pas troubler un peu l'entendement du sieur Cazot ! Celui-ci n'a vu qu'une rancune à satisfaire, il s'est rué sur un procès comme une proie, et il a oublié qu'en livrant les malencontreux-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JEANNE DE VALBRET

(Suite.)

XII

Dans l'esprit de Jeanne, les journaux de France, et particulièrement ceux qui paraissent dans la ville où siègeait la délégation, devaient être reçus et lus avec avidité par nos ennemis.

Elle ne se trompait pas.

Cependant ce n'était pas assez pour elle de cette probabilité. Elle réunit donc quelques exemplaires où se trouvait sa prose, et les mit sous une enveloppe, avec quelques lignes de Lucy, à l'adresse du capitaine de Radowitz.

Pour les faire parvenir à cette destination, elle fit appel au dévouement bien connu de son jardinier.

— Il faut à tout prix, lui dit-elle, que ce paquet arrive à l'état-major du prince Frédéric-Charles, ou tout au moins à l'une des divisions de son armée. Tu vas donc te diriger vers Orléans. Peut-être, hélas ! n'auras-tu pas besoin de te rendre jusque-là. Déjà la délégation du gouvernement fait ses

préparatifs de départ pour Bordeaux. Il est certain alors que l'ennemi vient à nous.

L'envoyé se mit en route.

Jeanne attendit avec une fiévreuse anxiété le résultat de cette missive.

Son serviteur revint au bout de quatre jours.

Il avait été arrêté aux environs de Blois par les lignes prussiennes.

A force de questionner, il avait fini par apprendre que le capitaine de Radowitz, attaché en qualité d'aide-de-camp au général Baum-Garten, venait d'être envoyé par celui-ci auprès du prince Frédéric-Charles et qu'il serait de retour à son poste dans vingt-quatre heures.

Il n'était pas convenu avec Jeanne qu'il verrait le destinataire lui-même ; il ne l'avait donc pas attendu et il avait confié le paquet à un des officiers de l'état-major du général divisionnaire.

Quand Jeanne eut fini d'écouter son serviteur, il lui sembla que le calme fut enfin rentré dans son cœur.

— C'est bien, se dit-elle, la mort va commencer pour moi son œuvre d'oubli... Je puis m'éloigner de ce monde, en emportant dans ma retraite la conscience d'avoir rempli mon devoir...

Tous les jours suivants, elle s'entretint tranquillement avec Lucy de l'achèvement de son projet.

Sa tranquillité d'âme était admirable, et c'est avec la plus angélique sérénité qu'elle cherchait à

fixer son choix sur la maison religieuse où elle irait emprisonner ses vingt ans, sa beauté et son amour.

XIII

Un matin que, tout entière à ce courant d'idées, sa pensée se perdait dans les problèmes de sa prochaine et nouvelle existence, elle fut soudain tirée de sa rêverie par les sours grondements du canon.

Lucy venait de tressaillir au même bruit et avait couru au-devant de M<sup>lle</sup> de Valbret, qui la cherchait elle-même.

En se rencontrant, les deux amies se serrèrent l'une contre l'autre, comme deux oiseaux effarouchés.

— C'est de ce côté, dit Jeanne en indiquant du doigt la direction de Monnaie.

Elle avait raison. C'est là même que venait de s'engager un combat acharné entre le général Pisani, qui défendait les approches de Tours, et les forces prussiennes commandées par le général Baum-Garten. La lutte fut vive et sanglante, on se le rappelle, à Monnaie et à Notre-Dame-d'Oé.

C'était le 20 décembre.

Mais l'effort que tenta notre général fut, comme tant d'autres, un acte d'héroïsme inutile. Il dut céder devant une formidable artillerie et donner le signal de la retraite.

Le lendemain, à dix heures du matin, l'ennemi se

montra, trop réellement cette fois, au haut de la Tranchée qui domine Tours.

Le gros des forces prussiennes était resté un peu en arrière.

Leur commandant savait déjà que la ville se rendait sans résistance. Aussi s'était-il contenté d'envoyer une patrouille de cuirassiers.

Il est vrai que cette patrouille, à peine engagée sur le pont qui relie la ville à la Tranchée, fut accueillie par quelques coups de revolvers tirés d'un groupe de curieux. Immédiatement elle rebroussa chemin, et peu de temps après les canons prussiens, mis en batterie sur le sommet de la Tranchée, envoyaient leurs boulets par la ville où ils firent quelques victimes.

Aussitôt le maire fit arborer le drapeau blanc, la canonade cessa, et la municipalité se mit en route pour aller parlementer avec le quartier-général ennemi.

Or, pendant que se passait cet incident, malheureusement si ordinaire dans l'histoire de la dernière invasion, on eût pu remarquer que deux officiers prussiens se présentaient à la porte d'une des plus riches maisons qui bordent la Tranchée. Ils étaient si malpropres, si érotés et si négligemment accoutrés, qu'il eût été impossible de reconnaître en l'un d'eux le beau capitaine de Radowitz.

C'était pourtant lui, accompagné d'un officier de ses amis. Ces messieurs venaient demander à cet

ses lettres au public, il allait soulever un rire inextinguible.

Car enfin l'évêque a dit la vérité, et c'est là ce qui touche le gouvernement. Il a dit ce que tout le monde répète, sur les économies de messieurs tels ou tels, sur la curée des places, sur la « mauvaise foi et le cynisme » de certains personnages....

(Union.)

Lundi, au Sénat, les délégués de la gauche, du centre gauche et de l'union républicaine, réunis pour examiner le projet de réforme judiciaire, ont décidé de réduire de un an à six mois la durée de la suspension de l'inamovibilité.

Les comités socialistes de Paris, qui viennent de se réunir en vue des prochaines élections municipales, ont mis en suspicion le républicanisme des anciens membres de la Commune. Ils les trouvent trop tièdes; ils n'en veulent pas. Quelque chose de plus écarlate encore ferait mieux leur affaire. C'est ainsi qu'ils ont écarté, en leur préférant des candidatures ouvrières et socialistes, les noms des citoyens Vesinier, Arnold, Gambetta et Rochefort.

M. Gambetta avait récemment interpellé, du haut de son siège présidentiel, M. le député Freppel.

Le décret qui nomme M. l'abbé Bellot des Minières évêque de Poitiers contient cette mention : en remplacement de M. Pie, décédé.

C'est ainsi que s'exprime l'organe du gouvernement. M. le ministre des cultes n'a pas résisté à la tentation de donner, en cette circonstance, une preuve de son goût et de sa bonne éducation.

M<sup>r</sup> Pie, n'en déplaise à M. Constans, était cardinal, et la dignité de cardinal est reconnue et entourée de privilèges par les lois françaises. En omettant, de propos délibéré, la qualité de l'évêque défunt, le rédacteur du décret n'a donc pas manqué seulement aux convenances, mais il a encore commis une irrégularité flagrante au point de vue administratif.

Nous dirons encore : Comment un gouvernement peut-il exiger le respect, s'il ne sait pas l'observer lui-même à l'égard des membres de l'épiscopat qui sont vénéralés par la grande majorité des Français.

Le ministre de l'instruction publique a abandonné la poursuite intentée devant le conseil académique de Montpellier contre le collège de l'Assomption de Nîmes, à condition que les religieux qui se trouvaient dans l'établissement le 17 novembre dernier, date de l'arrêté préfectoral qui en prescrivait la fermeture, seront remplacés par six autres religieux venus d'ailleurs, dont le nombre sera réduit à quatre à la fin du mois de mars prochain et à qui les vœux monastiques seront interdits.

hôtel, avec une exquise politesse d'ailleurs, l'hospitalité pour quelques instants seulement, le temps, disaient-ils, de se nettoyer.

Quand leur toilette fut en ordre, M. de Radowitz dit au domestique qui les avait aidés, d'aller demander à son maître qu'il voudrait bien leur prêter une voiture pour quelques heures.

Une prière de ce genre était alors un ordre. Le domestique revint annoncer qu'il allait préparer un coupé.

Ce fut l'affaire de quelques minutes. Nos deux officiers s'y installèrent, et comme le domestique leur demandait où ils désiraient aller :

— Au château de Valbret, répondit le baron d'une voix émue.

— Mais, Monsieur, fit remarquer très-respectueusement le cocher, il est bien possible que nous n'y rencontrions personne... Monsieur ne sait sans doute pas...

— Je sais, je sais, dit M. de Radowitz avec un accent de douloureuse impatience... Va tout de même... Ah ! continua-t-il en se tournant vers son camarade, on ne croit pas facilement à ces choses-là... J'ai l'âme torturée par un affreux soupçon, et ce n'est que quand j'aurai vu que je croirai...

— Voyons, mon ami, chassez de pareilles illusions... Je veux bien vous accompagner dans ce pénible pèlerinage, mais c'est à la condition que vous serez raisonnable... Allons ! ami, de la fer-

*Le rachat des chemins de fer.* — Nous avons dit dans un précédent numéro que dans la dernière séance de la commission des Trente-Trois qui s'occupe du régime général des chemins de fer, M. Sadi-Carnot lui a officiellement confirmé la décision du gouvernement relativement au retrait de la convention concernant le rachat partiel de la ligne d'Orléans.

Ajoutons que le ministre des travaux publics a expliqué qu'il avait dû proposer le retrait de ce projet en présence du mouvement d'opinion qui s'est produit dans le pays, des décisions de la plupart des chambres de commerce, et même des critiques formulées par la commission des Trente-Trois contre les principales dispositions de la convention.

#### LES RÉUNIONS.

Lundi, à la salle Graffard, nouvelle exhibition de la citoyenne Louise Michel, entre deux drapeaux noirs, sur une estrade drapée de rouge, devant une grosse Marianne coiffée d'un casque-à-mèche écarlate nommé vulgairement bonnet phrygien.

Autour de l'héroïne du pétrole, sont assises les citoyennes Rouzade, Cadolle, Lemel, auprès des citoyens Prudent-Dervillers, Paulard, Philippe, Fouché.

Elle se lève pour tracer le programme d'une feuille de chou, « organe du prolétariat, où chacun pourra exprimer gratuitement ses opinions ». Journalisme gratuit, mais non obligatoire !

Puis, d'une voix aigre, elle chante les gloires de la Commune.

Un cri enroué de : Vive la République sociale ! termine le dithyrambe.

L'héroïne s'éclipse de la salle, tandis que le citoyen Philippe, — élève du Conservatoire de... Nouméa, — entonne une chanson à boire intitulée : *Hymne aux ouvriers*.

Buvons, buvons, buvons  
A l'indépendance du monde !

Et en route chez le mastroquet !

Le même jour, une autre réunion a été tenue à la salle Ragache pour entendre M. Robert Mitchell sur la situation dans laquelle se trouve le parti de l'Appel au peuple.

Nous n'analyserons pas et nous ne discuterons pas la fantaisie oratoire de M. Robert Mitchell, à laquelle il nous est impossible d'accorder la moindre importance. Une seule chose nous intéresse : la constatation faite par l'orateur de la force de la cause royaliste, dans une réunion où les divisions du parti bonapartiste se sont révélées avec une violence très-significative.

S'adressant au député de La Réole, un voyageur de commerce, M. Bourgin, s'est écrié : « Êtes-vous avec Gambetta, avec Clémenceau ou avec le prince Napoléon ? — M. Robert Mitchell n'a pas répondu.

— « Puisque vous représentez l'impérialisme, a dit à son tour M. Mitchell, dites-moi quel est votre empereur ? » — M. Bourgin est resté silencieux.

Toute la moralité de la réunion est dans cette double apostrophe restée sans réponse.

Détail à noter : MM. Clémenceau et Farcy avaient été invités à la réunion, mais ils se sont abstenus d'y paraître.

La santé de M. Littré s'affaiblit de plus en plus. Il lui est devenu impossible de se livrer à aucun travail. Il en est très-attribué. L'étude seule avait pu, depuis un an, le distraire de la pensée de la mort. Car, depuis un an, M. Littré, observant en médecin les progrès de l'affection rhumatismale dont il souffre, ne se dissimule plus la gravité de son état.

La Andalousia fait connaître que les Français expulsés de France se sont établis à Regla; d'autres religieux sont attendus à Notre-Dame de Lorette. L'archevêque de Séville a donné aux Bénédictins l'hospitalité dans son palais d'Umbrette; d'autres religieux sont attendus à Ultera et d'autres à Jerez.

A la suite d'actes d'indiscipline commis à l'école des enfants de troupe de Rambouillet, le ministre de la guerre a prescrit le renvoi des élèves qui avaient été signalés comme ayant eu une attitude hostile au commandement de l'école.

#### Etranger.

##### La question d'Orient.

La Grèce continue de marcher de l'avant, de multiplier les démonstrations belliqueuses.

La séance qui vient d'être tenue par la Chambre des députés grecs est un nouveau signe, et des plus décisifs, des dispositions guerrières du gouvernement.

Voici une dépêche fort importante que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs; elle dénote une résolution bien arrêtée, de la part du gouvernement grec, de se lancer prochainement dans la guerre :

« Athènes, 5 décembre.

« Chambre des députés. — M. Tricoupis soulève de nouveau la question politique au sujet de la discussion des crédits (44 millions) relatifs aux dépenses extraordinaires pour l'organisation de l'armée. M. Tricoupis soutient que la Chambre doit connaître le programme politique du cabinet et savoir dans quel but le gouvernement demande ces crédits.

« M. Coumoundouros répond que dans les circonstances actuelles, où il faut des actes et non des paroles, les chefs de l'opposition ont tort de provoquer des discussions politiques. Il fait observer que M. Tricoupis n'a aucune raison de demander à connaître le programme politique du cabinet, programme connu depuis longtemps.

« Notre politique, dit-il, est une politique d'action. Nous nous préparons à exécuter les décisions de l'Europe et nous nous ef-

forçons d'obtenir le concours des puissances. Rien ne nous porte à croire que les puissances ne nous accorderont pas leur concours pour exécuter les décisions du Congrès de Berlin. Toutefois, la Grèce doit réserver sa propre pensée. Lors même que la Grèce n'aurait pas un très-grand intérêt à cette exécution, son honneur lui impose tous les sacrifices pour arriver à ce but. »

« M. Coumoundouros fait appel au patriotisme de la Chambre, et particulièrement au patriotisme de l'opposition. Il la prie d'accorder un concours sans réserve au gouvernement qui, dans les circonstances actuelles, a besoin de l'appui de la nation tout entière pour avoir toute autorité dans l'action.

« M. Sotiropoulo dépose sur le bureau de la Chambre le budget de 1884, dont les recettes s'élèvent à 51,481,550 et les dépenses à 413,852,722.

« Il ajoute :  
« Nous garderons sous les drapeaux 80,000 hommes de l'armée régulière, et nous appellerons probablement aussi la garde nationale. »

Nous ne savons quelles promesses reçues le gouvernement d'Athènes pour espérer le concours des puissances. Mais nous ne croyons pas que les cabinets d'Europe soient disposés à renouveler en sa faveur la démonstration navale de Dulcigno qui deviendrait cette fois beaucoup plus grave.

M. Coumoundouros a sans doute quelque encouragement de M. Gambetta, docteur en philosophie de l'Université d'Athènes. Mais cela ne suffit pas pour entreprendre une campagne, d'autant que la mission Thomassin ayant échoué devant les manifestations du sentiment public, un appui effectif donné à la Grèce par notre gouvernement soulèverait en France une bien plus grande réprobation.

On se fait de singulières illusions à Athènes, on s'y montre même fort exigeant au moment où la Porte fait preuve d'un esprit de conciliation dont on devrait lui tenir compte. Le Divan a même offert ces jours-ci au roi Georges de régler amiablement toute la question des frontières.

On ne comprend donc pas le langage belliqueux du ministre grec dans les circonstances présentes, et l'on se demande avec stupeur quelle influence secrète agit à Athènes pour exciter ce petit Etat à la guerre contre la Turquie et à des aventures insensées qui peuvent compromettre la paix européenne.

Le Standard nous révèle-t-il une partie de la vérité ? Voici la curieuse dépêche de Cologne que nous trouvons dans le journal anglais au sujet de la dernière entrevue de M. de Saint-Vallier et du prince Hohenlohe avec M. de Bismark à Friedrichsruhe :

« Il a été convenu que la France et l'Allemagne chercheraient par tous les moyens à renverser les entreprises communalistes et qu'elles s'entendraient pour s'aider mutuellement dans la poursuite de ce but. La France a donné à l'Allemagne l'assurance qu'il n'y avait rien à craindre de son côté.

son ami resté dans le coupé, et, d'un ton qu'il sut rendre calme et naturel à force d'énergie, il lui dit :

— Prenez ce pli, vous me le rendrez à mon retour de cette visite... ou vous l'ouvrirez, ajouta-t-il négligemment, à un signal que je vous ferai entendre... Vous pourrez alors venir me rejoindre.

— Voilà qui devient par trop mystérieux, répondit son compagnon d'un air moitié sérieux, moitié souriant... Encore faut-il que vous m'indiquiez le genre de signal qui doit appeler mon attention.

— Mon Dieu ! fit M. de Radowitz en s'efforçant toujours de jouer l'indifférence et même de prendre un ton de plaisanterie, je n'ai pas de sonnette en poche, je n'y sens que mon revolver... Vous entendrez donc un coup de feu...

— Un coup de feu ! interrompit vivement l'officier.

Mais M. de Radowitz n'écoula aucune des observations que voulait lui présenter son ami. Il ferma résolument la portière et disparut.

Il se fit aussitôt ouvrir la grille.

Le concierge se présenta. Le bonhomme eut pour et resta stupéfait en voyant un uniforme prussien.

— Mademoiselle de Valbret ? lui demanda M. de Radowitz.

Le serviteur ne sut que balbutier :

— Je ne sais, monsieur... Je vais vous dire...

Ah ! je vois bien que vous ne savez pas... Voilà ce que c'est : Mademoiselle n'est pas en état de vous recevoir.

— Portez-lui néanmoins mon nom ; voici ma carte.

Le brave homme ne dit plus mot. Il s'éloigna lentement comme quelqu'un qui a la certitude de faire une démarche inutile.

(A suivre.) THÉOPHILE DENIS.

Après la publication de JEANNE DE VALBRET, la nouvelle si dramatique et si palpitante d'intérêt de M. Théophile Denis, l'Écho Saumurois donnera en feuilleton LA FILLE DU REBOUTEUR, de M. Charles DESLYS, dont le nom seul suffit à montrer la valeur de l'œuvre.

Un lycéen a été refusé au baccalauréat. Deux jours après, il va reprendre ses papiers à l'administration. On lui remet une liasse où il cherche en vain son acte de naissance.

— Eh bien ! et mon acte de naissance ?

— Il n'y est pas ?

— Non.

Alors, l'employé, froidement, lui montrant un morceau de paperasses :

— Tenez, prenez-en un autre !

La France s'engage à reconnaître la première érection de la Roumanie en royaume et à agir de concert avec l'Allemagne et l'Autriche en vue d'empêcher que les Serbes ne proclament roi leur prince. Dans le cas où cette proclamation aurait lieu, la France promet de ne pas reconnaître Obrenovitch comme roi de Serbie, lors même que la Russie le reconnaîtrait.

La France, l'Allemagne et l'Autriche s'entendent pour réprimer les soulèvements qui pourraient éclater en Macédoine et en Roumélie; elles unissent leurs efforts pour prévenir qu'aucune insurrection n'éclate dans la Thessalie et dans l'Épire. Si, toutefois, ces provinces se soulevaient et si les troupes du sultan entraient sur le territoire grec, les trois puissances forceraient les Turcs à se retirer et à se tenir sur la ligne de Tricala, en Thessalie, et de Margariti Suli, en Épire.

La France, par l'intermédiaire de son ambassadeur, aurait donc adhéré à la politique du prince de Bismarck, ou plutôt donné dans le piège qui lui est tendu. Nous serions donc engagés dans une intervention militaire lointaine contre la Turquie?

Si ces nouvelles sont vraies, nous ne nous étonnons plus des dispositions belliqueuses de la Grèce, mais nous déplorons amèrement l'ineptie de notre ministère des affaires étrangères qui compromet aveuglément la sécurité de la France, au moment même où la Chambre parle de la paix comme étant « le vœu unanime du Parlement et du pays. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 décembre.

Les dispositions du marché sont meilleures. On le constate au mouvement de reprise qui se dessine sur notre 5 0/0 et à l'animation qui se produit sur le marché de nos grandes valeurs.

Le 5 0/0 qui fermait hier à 119.07 1/2 fait au plus haut 119.22 1/2 et s'arrête à 119.17 1/2.

Il y a une hausse de 20 fr. sur l'action de la Banque de France à 3.790. L'action du Crédit foncier gagne de son côté 18.75, car elle s'élève de 1.370 à 1.388.75. On doit s'attendre à des cours supérieurs. Le cours de 1.400 ne tardera pas certainement à être compris. Les capitaux disponibles ont raison de se porter sur les obligations Communales et Foncières 1879 et 1880 qui offrent de si grands avantages de remboursement.

Nous sommes à la veille de la constitution définitive du Crédit foncier et agricole d'Algérie. L'action est fort recherchée.

La Banque de Paris fait 1.147.50 et 1.145, avec de bons achats à ces cours. Le Comptoir d'escompte est ferme à 980. Le Crédit lyonnais s'arrête à 975. Ce cours a été discuté, mais il demeure acquis.

On traite l'Union générale à 900 et 905. Il n'y a plus de distinction entre les actions anciennes et nouvelles.

Le Crédit industriel fait 735. La Banque franco-égyptienne s'établit à 720 après 700. Le marché de cette valeur est à surveiller en ce moment. La Société de Dépôts et de Comptes courants est très-ferme à 708.75 et 710. Ce sont des cours que nous avons déjà eu l'occasion de signaler.

Le Crédit mobilier français perd 2.50 de 675 à 672.75. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol est en réaction bien plus sensible à 665. A ce cours il se traite fort peu d'affaires. La Banque nationale rétrograde également. On est à 652.50. Le comptant semble à peu près étranger à la tenue de cette valeur.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Le Concert populaire de vendredi promet d'être pour notre ville un véritable événement musical. Il sera donné, on le sait, par les cinquante instrumentistes composant l'orchestre si remarquable de l'Association artistique d'Angers, dont nos voisins ont le droit d'être fiers à juste titre. C'est, une bonne fortune inespérée qui s'offre au public saumurois; aucun dilettante, aucun amateur de belle musique ne voudra la laisser échapper.

Tout le monde connaît aujourd'hui, au moins de réputation, l'orchestre de l'Association artistique, par les succès qu'il obtient à Angers depuis bientôt quatre ans; ajoutons que beaucoup de nos concitoyens ont assisté maintes fois aux brillantes matinées musicales de la salle du Cirque.

Il est donc presque inutile de résumer ici l'histoire de la célèbre Association angevine, que les lecteurs de l'Echo Saumurois ne doivent d'ailleurs point ignorer, puisqu'ils ont suivi pour ainsi dire pas à pas, dans nos colonnes, la marche progressive de cette réunion d'artistes éminents. N'avons-nous pas signalé chacune des phases glorieuses de son existence?

Cependant, rappelons que l'orchestre qui va se faire entendre à Saumur fut organisé, en 1877, — sur le modèle de celui des Concerts Padeloup, à Paris, — par les soins patients et intelligents de M. Jules Bordier, un jeune et riche banquier, le plus actif et le plus convaincu des dilettantes angevins, en même temps qu'il est un musicien compositeur fort distingué.

M. Jules Bordier est donc le promoteur de l'idée. Il a été particulièrement secondé dans sa réalisation par M. Alfred Michel, qui a fait de fréquents et lointains voyages — à Paris, en Belgique, en Hollande, en Suisse et en Italie, — pour l'engagement des artistes, ainsi que par M. le comte de Romain, également tout dévoué à cette œuvre si pleine d'intelligente et courageuse initiative.

La réussite a été complète. En effet, on ne trouverait guère que dans deux ou trois autres grandes villes de province, paraît-il, un orchestre comparable à celui qui existe à Angers. Il est composé de cinquante musiciens de premier choix, tous véritables solistes. De là un ensemble, une sûreté, une finesse, une sensibilité des plus rares à obtenir.

Grâce à cet orchestre d'élite, le chef-lieu de notre département est devenu un centre musical. Aux Concerts populaires qui ont lieu chaque dimanche dans la salle du Cirque, pendant la saison d'hiver, on entend les œuvres capitales des plus illustres symphonistes et nombre d'ouvrages de nos compositeurs français: Gounod, Léo Delibes, Guiraud, Joncières, Massenet, etc. Ces compositeurs sont venus tour à tour diriger eux-mêmes leur musique à Angers, témoignant ainsi de toute la sympathie que leur inspire l'Association artistique.

Il y a deux ans, l'Association artistique avait commencé, hors d'Angers, l'œuvre de décentralisation et de vulgarisation de la musique. Son orchestre alla se faire entendre à plusieurs reprises dans le chef-lieu de la Loire-Inférieure, où on lui fit le plus chaleureux accueil. La ville de Nantes était fière de recevoir le mieux possible l'admirable orchestre si habilement dirigé par M. Gustave Lelong. Ni les questions d'argent, ni les questions de personne n'arrêtèrent la municipalité qui voulut offrir à ses concitoyens de belles solennités artistiques. Les musiciens angevins conservent toujours le meilleur souvenir de ces excursions.

Après Nantes, Saumur sera donc la première ville qui recevra la visite de l'Association artistique, et nous ne doutons pas du brillant accueil qui lui sera fait parmi nous.

Qu'on ne vienne pas dire que la musique des grands maîtres ne peut être comprise par le public des petites places. Toutes les personnes qui ont assisté aux Concerts Padeloup ont été témoins que tous les gradins de l'amphithéâtre étaient occupés, que la masse écoute avec intelligence les merveilles symphoniques et les applaudit avec autant de chaleur que peut le faire le plus élégant auditeur. Que l'on joue l'ouverture d'Obéron ou une Symphonie, les Danses hongroises de Brahms ou le Concerto de Mendelssohn, six mille enthousiastes battent des mains, non point au hasard, comme on pourrait s'y attendre d'un auditeur peu initié aux beautés de la musique instrumentale, mais avec le sûr instinct du beau.

Demain, nous dirons quelques mots sur le programme du Concert populaire de vendredi.

#### Le Sénat et les Concerts populaires à Angers.

Répondant à un amendement de M. Henry Martin qui trouvait suffisante une allocation de 10,000 fr. à partager entre les concerts populaires des départements, M. Turquet, sous-secrétaire d'État, s'est exprimé en ces termes, au sujet des matinées musicales d'Angers. On sait que M. Turquet assistait, avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, au concert donné le jour de l'inauguration de la statue de David, et que dernièrement encore M. Gouzier, délégué de M. le ministre des Beaux-Arts, était venu tout exprès à Angers pour entendre notre orchestre.

« M'inspirant de ce vœu de votre commission des finances, a dit M. Turquet, j'ai donc eu l'honneur, d'accord avec M. le ministre des Beaux-Arts, de présenter à la Chambre des députés pour 1881 un budget qui donnait aux départements le plus de satisfaction possible. J'avais été frappé des résultats constatés par l'inspecteur des Beaux-Arts chargé spécialement des concerts populaires de nos départements. Il m'avait signalé qu'il existait

en province un certain nombre de concerts admirablement organisés, notamment celui d'Angers, et que ces concerts étaient aussi dignes d'encouragement que ceux de MM. Padeloup et Colonne... »

M. le baron Le Guay. — Je n'ai rien à ajouter aux paroles de M. le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts; il ne me reste qu'à le remercier de la justice qu'il a rendue aux concerts populaires d'Angers, et à exprimer l'espoir que le Sénat votera le crédit tel qu'il a été proposé.

M. le sous-secrétaire d'État. — Ces concerts sont tout à fait remarquables.

M. le président. — Si M. Henri Martin ne retire pas son amendement, je le prierais de vouloir bien le rédiger sous une autre forme.

M. Henri Martin. — Je n'insiste pas, monsieur le président.

Les Rosiers. — Dimanche matin, M<sup>me</sup> Hye, âgée de 65 ans, demeurant aux Rosiers, est tombée accidentellement dans son puits et en a été retirée ne donnant plus signe de vie.

D'après les Tablettes d'un Spectateur, M<sup>r</sup> Freppel aurait demandé un coadjuteur; mais le gouvernement se montrerait opposé à accéder à cette demande.

M. Constans voudrait obliger M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers à résider dans son diocèse et à se démettre de son mandat législatif.

Il arrive souvent qu'on ait les yeux rougis et fatigués par suite de diverses causes, dont la principale est la veille trop prolongée.

Voici un remède aussi simple qu'efficace. Il suffit de se laver les yeux, deux ou trois fois par jour, avec du thé tiède et non sucré. Ce collyre élémentaire dissipe la douleur, dégonfle les paupières, et redonne à l'œil sa fraîcheur et son éclat ordinaires.

Essayez et vous verrez.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1880.

##### NAISSANCES.

Le 2. — Léonie Garau, quai de Limoges.

Le 3. — Ernest-Louis Bessonneau, rue Saint-Nicolas.

Le 4. — Auguste-Joseph Ferry, rue Saint-Lazare.

Le 8. — Xavier-Claude Perrot dit Janton, rue de la Visitation.

Le 9. — Fernand-Maxime-René Luard, rue Nationale.

Le 12. — Henri Breton, rue de Fenet; — Alexandre Vincent, place Saint-Pierre.

Le 14. — Henriette-Suzanne Dodu, rue du Portail-Louis.

Le 15. — Louis-Armand Mussard, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 16. — Henriette-Blanche Delaporte, à l'Hospice.

Le 17. — Georges-René Sailland, rue de Fenet.

Le 19. — Edmond-Georges Cavalier, rue Beaurepaire.

Le 20. — Angélique Besse, rue du Vieux-Pont.

Le 24. — Eugène Bidault, rue de la Tonnelle.

Le 25. — Marthe-Marie-Louise Guinet, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Marie-Louise Lardennois, rue de l'Abattoir.

Le 29. — Maurice-Joseph Fourcoz-Coyat, rue Saint-Nicolas.

##### MARIAGES.

Le 4. — Jules-Nicolas-Théodore Cahu, sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> cuirassiers, de Beaugency, a épousé Eugénie-Jeanne-Marie Cordier, sans profession, de Saumur.

Le 8. — Armand-Yves-Guillaume Lanoë, pâtissier, a épousé Marie Claveau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Jean Charbonneau, restaurateur, d'Angers, a épousé Ernestine-Francine-Juliette Viau, sans profession, de Saumur.

Le 16. — Louis Minot, champagniseur, a épousé Jeanne-Pauline-Eugénie Saunier, lingère, tous deux de Saumur.

Le 20. — Jean-François-Marie Tanguy, garçon d'hôtel, a épousé Françoise Huault, lingère, tous deux de Saumur; — Pierre-Baptiste Guillet, paveur, a épousé Rose Chignard, journalière, tous deux de Saumur; — Emile Broisier, ébéniste, a épousé Emilie Thibault, couturière, tous deux de Saumur.

Le 22. — Pierre-François-Jules Lehoux, employé de chemin de fer (veuf), a épousé Louise Boucher, aubergiste (veuve), tous

deux de Saumur; — Hippolyte-Eugène Saumur, marchand épiciier, a épousé Laure-Léontine Rocher, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 25. — Louis-Camille Favé, sans profession, a épousé Marie-Thérèse Noury, sans profession, tous deux de Saumur. (La fin à demain.)

#### Théâtre de Saumur.

Vendredi 10 décembre 1880, à huit heures précises.

ABONNEMENTS SUSPENDUS

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(4<sup>e</sup> ANNÉE)

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Par le Conseil général de Maine-et-Loire et le Conseil municipal d'Angers.

#### GRAND

### CONCERT POPULAIRE

Orchestre de 50 musiciens.

Solistes: MM. CATTERMOLE (W.), violoniste; — GUIDÉ (Arthur), violoniste; — MARTEL, violoncelliste; — STINGERS, violoncelliste; — MOLÉ fils, flûtiste; — GUIDÉ (Guillaume), hautboïste; — MOLÉ père, clarinetiste.

#### PROGRAMME.

1<sup>re</sup> PARTIE.

1. Ouverture d'OBÉRON. — Weber.

2. SYMPHONIE en ut mineur (5<sup>e</sup>). — Beethoven.

I Allegro. — II Andante. — III Scherzo et final.

3. Grande fantaisie sur MARIE STUART, pour flûte, avec accompagnement d'orchestre. — Pratten. — Exécutée par M. Molé fils.

4. DANSE MACABRE. — Saint-Saëns.

Zig et zig et zag, la mort en cadence frappant une tombe avec un talon. La mort, à minuit, joue un air de danse, Zig et zig et zag, sur son violon.

Mais crac, tout à coup on cesse la ronde, On se pousse, on fuit, le coq a chanté. (HENRI CAZALIS.)

Le solo de violon par M. Cattermole.

5. LES ERINNYES (extraits). — Massenet.

I La Troyenne regrettant sa patrie. Haulhois: M. Guidé G. — Clarinette: M. Molé père. — Violoncelle: M. Stingers.

II Danse des Saturnales.

2<sup>e</sup> PARTIE.

1. Ouverture de GUILLAUME TELL. — Rossini. Violoncelle: M. Martel. — Flûte: M. Molé fils. — Cor anglais: M. Guidé G.

2. SOUVENIR DE SPA, grande fantaisie pour violon, avec accompagnement d'orchestre. — Léonard. — Exécutée par M. Guidé (Arthur).

3. Entr'acte de LA COLOMBE. — Gounod.

4. DANSES HONGROISES, orchestrées par Parlow. — Brahms.

5. SYLVIA, suite d'orchestre (ballet). — Léo Delibes.

I Prélude (les Chasseresses). — II Intermezzo et valse lente. — III Pizzicati. — IV Corège de Bacchus.

L'orchestre sera dirigé par M. GUSTAVE LELONG.

On est instamment prié de ne pas entrer pendant l'exécution des morceaux.

#### Prix des places:

Stalles d'orchestre, — Loges de balcon, — Stalles de balcon, — Baignoires, — Avant-scènes d'entresol, — Avant-scènes de rez-de-chaussée, — Chaises dans l'orchestre, 6 fr. (pour MM. les Officiers, 5 francs);

Loge de MM. les Officiers, 4 fr.;

Premières Loges, — Première Galerie, — Avant-scènes de premières Loges, — Parquet, 4 fr. (pour MM. les Sous-Officiers, 2 fr. 50);

Parterre, 1 fr. 75; — Parterre militaire, 1 fr.; — Deuxième Galerie, 1 fr.; — Amphithéâtre, 50 centimes.

Le bureau de location est ouvert, à partir de ce jour, chez M. Courant.

Il a été perdu, à Saumur, UN TITRE de 500 fr. de rente 5 0/0 au porteur.

Le rapporter au bureau du Journal. Il y aura récompense.

Les Grands Magasins d'Optique, situés place de la Bilange, continuent leur vente quelques jours encore.

**SANTÉ A TOUS**

**ADULTES ET ENFANTS,**

rapé sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite

**REVALESCIERE**

**Du BARRY, de Londres.**

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous

désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes souffrants de pain), la Revalescierie est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescierie. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la

duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescierie. Léon PEYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625: Avignon. La Revalescierie du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Cuits ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Basson, successeur de Texier, Gondrand, crier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 DECEMBRE 1880.**

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 DECEMBRE 1880.											
Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	85 60			Crédit Foncier colonial	430			C. gén. Transatlantique	607 50	1 25	
4 1/2 %	87			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1385	17	50	Canal de Suez	1275		
5 %	114			Obligations foncières 1877	358			Société autrichienne	610		
Obligations du Trésor	116		10	Obligations communales 1879	465		50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor nouvelles	520			Oblig. foncières 1879 3 %	463		75	Est	387		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237			Soc. de Crédit ind. et comm.	735			Midi	395		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507			Crédit mobilier	665		7 50	Nord	399 50		
— 1865, 4 %	523		1	Crédit Foncier d'Autriche	790		10	Orléans	396		
— 1869, 3 %	402 50		50	Est	757 50		5	Ouest	395		
— 1871, 4 %	499		2	Paris-Lyon-Méditerranée	1487 50		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	894 50		
— 1875, 4 %	512			Midi	1103		15	Paris (Grande-Ceinture)	388		
— 1876, 4 %	512			Nord	1676 25		11 25	Paris-Bourbonnais	394		
Banque de France	2775			Orléans	1290		5	Canal de Suez	572 50		
Comptoir d'escompte	975			Ouest	825		3				
				Compagnie parisienne du Gaz	1495		2 50				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8	56	soir,
1	25	soir,
3	33	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers), omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir,
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**LA VILLE DE PARIS**

**Place Saint-Pierre**

A l'occasion des Etrennes, il sera mis en vente, à partir du 15 courant, une très-grande quantité de

**COUPONS ET DE COUPES DE ROBES**

A des prix extraordinaires de **BON MARCHÉ**

Beaucoup d'autres articles, tels que :

**SERVIETTES, MOUCHOIRS OURLÉS EN BOITES, FOURRURES, CHALES, CONFÉCTIONS, FOULARDS, ETC.,**

Seront joints aux ROBES et constitueront un ensemble fort intéressant de CADEAUX UTILES.

Etude de M<sup>e</sup> DELMAS, huissier à Vihiers.

**VENTE**

DE

**MEUBLES, BESTIAUX**

ET

**MATÉRIEL DE CULTURE.**

Le dimanche 12 décembre 1880, à dix heures précises du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, en la ferme du château de Bretignolles, commune de Cléré et près des Cerqueux-sous-Passavant, exploitée par le sieur Louis Pilet, fermier audit lieu.

Il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Delmas, huissier à Vihiers, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles, bestiaux, matériel de culture et instruments aratoires, appartenant audit sieur Pilet, et consistant notamment en :

Meubles meublants, verrerie, poterie, ustensiles de ménage, chaises, tables, glaces, pendule, armoires, une table avec dessus de marbre, vieux fauteuils, huches, un secrétaire, une commode, coffres, buffets, chaudrons, linge, vaisselle et autres objets :

2 très-forts et beaux bœufs gras, 2 vaches grasses, 4 bœufs de 5 ans, 2 bœufs de 3 ans, 2 bœufs de 2 ans, 4 taureaux de 1 an, 1 génisse de 1 an, 4 vaches laitières,

7 veaux de 6 mois, 1 jument et ses harnais, pour voiture et charrette, 4 moutons, 5 oies, 3 canards, 2 dindes, 2 dindons, 14 poules, 1 voiture à ressorts, 1 moulin à vanner, 1 moulin à passer la farine, 1 rouleau à battre, 2 charrettes à bœufs, 1 charrette à cheval, 1 bascule avec ses poids, Charrues et instruments aratoires de toute nature, 40 hectolitres de blé froment, 4 doubles décalitres de haricots blancs, petits pois, pommes de terre, graine de lin, 1 lot de filasse, 1 lot de laine, Bois de chauffage, Futailles et bouteilles vides. Et une grande quantité d'autres bons objets.

Au comptant, 5 0/0 en sus, sans fraction. (773)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**

DE SUITE

**UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE**

Montée du Château,

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (708)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS,

Le dimanche 12 décembre 1880, à midi.

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Poitiers, n° 56, avec remise, écurie et jardin.

Et UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, près Notre-Dame, faubourg de Fenet, n° 1, avec cour, hangar et jardin.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A VENDRE**

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

**MAISONS**

A Beaulieu, commune de Dampterre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

**A VENDRE**

**MAISON**

Rue du Marché-Noir, n° 13.

Occupée actuellement par M. Bloudeau, cafetier.

S'adresser à M. GUÉRY, 13, rue Beaurepaire. (742)

**A AFFERMER**

**LA MÉTAIRIE**

**DE LA FORTIÈRE**

D'une contenance d'environ vingt hectares,

Située à Montfort, près Doué.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. HUBERT, régisseur de M. Victor DELAVAU, à Montfort.

N.-B. — L'entrée en jouissance aura lieu au gré du preneur, le 1<sup>er</sup> novembre 1881 ou 1882. (766)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une **MAISON** de **COMMERCE**

Située rue de la Petite-Bilange, 6, occupée par M. Paul Menager.

S'adresser à M. E. DELAMARE, négociant. (752)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE **MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Pour 200 francs

**PETITE VOITURE LÈGÈRE**

A 4 roues et à 5 places.

S'adresser à M. FOURNÉ-CHESNEAU. (774)

**JOLI PETIT CHEVAL**

**A VENDRE**

S'adresser au garçon d'écurie, hôtel de Londres, Saumur. (764)

**A VENDRE**

**UN PETIT PONEY CORSE**

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M<sup>e</sup> HUTT, professeur d'allemand, nouvellement arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16.

**AVIS**

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

**PRIX MODÉRÉS.**

Saumur, imprimerie P. GODET.